



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 23 :
ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI
SUBVENTION 2018

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N°23 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION 2018

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, et reconnue par la CAF espace de Vie Sociale pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement de la ludothèque,
- garantir l'animation d'ateliers divers : peinture, musique, hip-hop, improvisation notamment,
- mettre en œuvre des actions en direction des familles autour du lien social, de l'intergénérationnel et autour de l'école
- participer à l'animation du quartier Jean Jaurès - La Providence et à l'animation locale en général,
- proposer l'organisation de stages de découverte pour enfants,
- assurer l'accompagnement de projets en direction des Bouscatais,
- participer aux événements de la ville,
- assurer la gestion de la boîte à lire.

L'activité de l'association est référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Par ailleurs, l'association RICOCHET participe activement à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires par les années 2015 à 2018.

	2018
Fonctionnement	68 448 €
Reversement CEJ	10 052€
Part Ville CTG	3 500 €
TOTAL	82 000 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la convention de partenariat signée le 6 février 2018 entre la ville du Bouscat et l'association RICOCHET,

VU les propositions d'actions 2018 et la demande de financement présentées par l'association RICOCHET,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2018 de 82 000 €, pour l'ensemble de son activité ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour le fonctionnement de la ludothèque et ALSH, pour un montant de 10 052 € ; la subvention intègre également une anticipation de participation au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour un montant de 3 500 €.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

